Le SNES doit exiger le retrait du plan Peillon sur l' « éducation prioritaire »

En janvier dernier, Vincent Peillon a annoncé un plan de « refonte » des dispositifs relevant de l' « éducation prioritaire » : dès février, des dizaines d'établissements de régions parisienne, classés en REP, sont entrés en grève contre les conséquences de ce plan.
En effet : l'immense majorité de ces établissements voient leurs DHG lourdement amputées sous prétexte de « redistribution » aux rares établissements classés en « REP+ » - le nouveau label - à la rentrée prochaine.
Il n'y a pas d'expression plus claire de ce qui constitue le premier objectif du plan Peillon : liquider à terme la majorité des REP actuels. Ce qui signifie pour les collègues concernés, dans le premier comme dans le second degré, des suppressions de postes massives et une nette élévation du nombre d'élèves par classe.
Ce qui resterait des REP est voué à servir de laboratoire pour une déréglementation exacerbée : renforcement des pouvoirs des chefs d'établissements et création de nouvelles hiérarchies intermédiaires, postes « à profil » et lettres de mission, définition extensible à l'infini de la charge de travail.
La prétendue « pondération » accordée aux enseignants de ces établissements dans la définition de leur service masque en réalité de nouvelles contraintes : « travail en équipe » et « suivi des élèves » dans le cadre du « projet d'établissement », en dérogation aux garanties statutaires et aux programmes nationaux.
En d'autres termes, après avoir tenté de faire passer sa contre-réforme des décrets de 1950 par une opération démagogique dirigée contre les professeurs des CPGE, Peillon essaie désormais d'instrumentaliser l' « éducation prioritaire » pour casser les statuts.
Il faut le dire : les appels de la direction nationale du SNES à investir les prétendues « assises de l'éducation prioritaire » ont donné, dans ce sens, un sérieux coup de main au ministre. Ce que les collègues de REP constatent aujourd'hui en pratique, le rapport préparatoire à ces « assises » l'annonçait déjà clairement : les conclusions de ces « assises » - comme leur déroulement – étaient écrits d'avance.
Il revient donc aux congrès du SNES de revenir sur cette orientation désastreuse en se prononçant pour le **retrait du plan Peillon pour l' « éducation prioritaire »**, première étape de la liquidation des garanties statutaires liées aux décrets de 1950.

Yvon Breda, collège Gabriel Péri, Aubervilliers (Front Unique)